

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/W/181
8 décembre 2005

(05-5834)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

NOTIFICATION DE LA RECONNAISSANCE DE ZONES EXEMPTES DE PARASITES ET DE MALADIES

Communication du Chili

La communication ci-après, reçue le 5 décembre 2005, est distribuée à la demande de la délégation du Chili.

-
1. De même que le Comité a décidé de favoriser, au moyen du système de notifications, la mise en œuvre de principes tels que l'équivalence et, récemment, le traitement spécial et différencié, il serait peut-être utile d'étudier une procédure semblable pour la reconnaissance des zones exemptes de parasites et de maladies et de favoriser ainsi la mise en œuvre du principe de régionalisation.
 2. Une annexe à la présente communication qui pourrait être utile est proposée dans le but de contribuer à la mise en œuvre du principe de régionalisation, s'agissant de la transparence.
 3. Cette proposition pourrait compléter les autres activités en cours au sein du Comité visant à améliorer l'application du principe.
 4. Le formulaire proposé pourrait être présenté par un Membre exportateur ou importateur. Même s'il est plus probable qu'il sera rempli plus fréquemment par les Membres exportateurs, il ne serait pas exclu qu'un Membre importateur puisse présenter une notification de cette nature s'il le souhaite.
 5. Ce formulaire pourra être complété en totalité ou partiellement, selon le stade de la procédure auquel le Membre se trouve, celui-ci pouvant présenter une nouvelle notification une fois la procédure achevée.
 6. Étant donné que le présent document est une proposition, le contenu de chaque point n'a pas été davantage détaillé mais il peut être facilement déduit, et une procédure permettant de compléter un modèle de notification pourra être élaborée en fonction de ce que le Comité décidera.

**NOTIFICATION DE LA RECONNAISSANCE DE ZONES
EXEMPTES DE PARASITES ET DE MALADIES**

1. Membre notifiant:
2. Demande de reconnaissance présentée par: (Membre)
Entité ayant présenté la demande:
3. Membre destinataire de la demande de reconnaissance:
Entité destinataire de la demande:
4. Date de la demande de reconnaissance:
5. Exempte de: (parasite ou maladie)
6. Désignation de la zone: (signaler, le cas échéant, s'il s'agit de l'ensemble du pays)
.....
7. Communication de la situation à l'OIE ou à la CIPV: NON OUI Date
8. Vérification de l'OIE et reconnaissance: NON OUI Date
9. Le pays était indemne et il s'agit de la réintroduction d'un parasite ou d'une maladie: NON OUI
.....
10. Il a été répondu à la demande: NON OUI
11. Date de la reconnaissance ou du refus:
12. Motif du refus:
.....
.....
.....
